



UNION POUR L'ÉCOLE REPUBLICAINE

Confédération Syndicale de l'Éducation Nationale -
Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires
Fédération Autonome de l'Éducation Nationale
Syndicat CFTC de l'Éducation Nationale, de la Recherche et
des Affaires Culturelles - Confédération Française des
Travailleurs Chrétiens

Grève du 27 septembre 2011

Dans le cadre de l'Union pour l'École Républicaine, la FAEN appelle à la grève le mardi 27 septembre 2011 pour protester notamment contre les suppressions massives de postes, le démantèlement organisé de l'école de la République et la réforme des lycées.

Vous trouverez ci-contre le communiqué que l'Union pour l'École Républicaine a fait parvenir à la presse :



GREVE DU 27 SEPTEMBRE 2011

L'Union pour l'École Républicaine, composée de la CSEN-FGAF, la FAEN et le SNENRAC-CFTC, appelle à la grève du 27 septembre prochain dans l'Éducation nationale.

L'UER entend par là protester contre les suppressions massives de postes, ainsi que le non remplacement des aides aux directeurs d'écoles, qui mettent en péril le fonctionnement du service public d'éducation.

Par cette action, elle dénonce également l'école du socle, énième étape du démantèlement organisé de l'école de la République, et la réforme des lycées général et technologique, qui mettent à mal l'enseignement des disciplines, des savoirs et des savoir-faire, seuls garants de la formation d'esprits critiques et libres.

Par cette grève, l'UER entend aussi s'opposer aux projets qui ont pour but de remettre en cause les horaires hebdomadaires des professeurs, de revenir sur la semaine de 4 jours dans le primaire ou de diminuer la durée des congés scolaires, sans tenir compte de la charge et du planning de travail des personnels administratifs et d'encadrement à l'heure où l'OCDE elle-même pointe la faible rémunération des professeurs français...

Par la mobilisation de ses adhérents et sympathisants, l'UER tient à dénoncer tous les projets visant à accroître l'autonomie des établissements au détriment du maintien d'un cadre national de gestion de l'Éducation nationale qui doit demeurer une attribution régalienne de l'État.

Enfin, l'UER rappelle son profond attachement au statut de fonctionnaire d'État des professeurs et de tous les personnels de l'Éducation nationale.

L'UER rappelle à tous ceux qui partagent ces analyses qu'ils auront l'occasion, en votant du 13 au 20 octobre 2011 pour les listes de l'UNION POUR L'ÉCOLE REPUBLICAINE, de manifester à nouveau leur mécontentement face à ces orientations synonymes d'une dénaturation sans précédent du métier de professeur.

Paris, le 15 septembre 2011

Contact : Jean-Claude HALTER,
Secrétaire général de la CSEN, 06 37 22 50 56



La France rompt avec sa tradition républicaine

C'est l'analyse formulée par « le café pédagogique » à la lecture du rapport annuel de l'OCDE intitulé « Regards sur l'éducation » publié le 13 septembre .

- Accroissement des inégalités sociales et ethniques.
- Baisse du taux de scolarisation.
- Désinvestissement dans l'éducation, y compris dans le salaire des enseignants (et des autres personnels).

L'analyse que nous formulons depuis plus d'un an est ici confortée.

La constitution de « l'Union pour l'École Républicaine » prend dans ce contexte une signification toute particulière.

RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL		
Budgets	Fermetures de postes	Conséquences constatées ou prévues
2003	5 600 postes de MI-SE.	Baisse considérable du nombre de surveillants . Développement des incivilités et de la violence .
2004	2 195 postes d'enseignants du 2 nd degré. 1 050 postes administratifs.	Réduction des équipes administratives. Disparition de nombreux groupes à effectifs réduits, dédoublements et options.
2005	3 410 postes d'enseignants du 2 nd degré titulaires. 2 100 postes de contractuels.	Imposition des remplacements de courte durée aux titulaires. Licenciement de contractuels et de vacataires.
2006	2 232 Équivalents Temps Plein.	Multiplication des postes partagés . Contractuels et vacataires sans poste. Diminution considérable des recrutements .
2007	8 700 postes d'enseignants fermés, 1 ^{er} et 2 nd degrés.	Suppression d'options et de sections . Diminution des redoublements . Remplacement de postes par des HSA, etc.
2008	11 200 postes dont 9 800 dans le 2 nd degré public. 8 120 postes d'EVS non renouvelés.	Essentiellement dans les collèges et lycées.
2009	13 500 postes.	Principalement dans les collèges.
2010	16 000 postes.	Tous les postes de stagiaires avec une répercussion sur les écoles, collèges et lycées.
2011	16 000 postes.	AVS non renouvelés, suppressions de classes, augmentation des effectifs. Suppression de postes d'AED.
2012	14 000 postes.	5 700 dans le 1 ^{er} degré, 6 500 second degré et 400 administratifs. Se décomposent en assistants de langues, enseignants des RASED, assistants pédagogiques...
Totaux	104 107 postes	

L'Union pour l'École Républicaine et la laïcité

Depuis 1905 et la loi de séparation de l'Église et de l'État, la France est une république laïque : si elle garantit la liberté de culte, elle fait de la religion une affaire privée qui n'a pas sa place dans les institutions de l'État.

Ce principe est le fondement de la neutralité des agents de l'État qui n'ont pas à faire montre de leurs convictions religieuses. Plus récemment, la loi sur le port de signes religieux ostensibles (mars 2004) a rappelé que cette neutralité s'appliquait également aux élèves des établissements publics.

Cette défense de la laïcité s'inscrit dans le cadre plus général de la défense des services publics.

L'État détient seul la capacité d'édicter les règles communes à tous les citoyens, de faire respecter leurs droits fondamentaux et de faire primer l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Il garantit, par le service public d'éducation, l'accès de tous les

élèves à la connaissance, à l'éducation et à la culture.

Différents syndicats de l'union ont pris position en faveur de la loi sur le port des signes religieux ostensibles. Tout récemment, une de nos organisations a défendu une directrice d'école qui s'était insurgée contre le port d'un signe distinctif religieux par une parente d'élève accompagnant une sortie scolaire, les agents de l'État ou leurs représentants étant tenus à la neutralité religieuse dans leur représentativité publique.



Les 14 syndicats qui forment l'Union pour l'École Républicaine entendent donc inscrire leur action dans la durée pour faire respecter ces principes à leurs yeux indissociables des valeurs républicaines qu'ils défendent !